KINONE

CONDITIONS DE VENTE

Ce que tu achètes, et à quelles conditions.

Ce que tu achètes, comment tu le paies, et ce que tu peux en faire. En clair.

Version en vigueur au 27 octobre 2026. Elles s'appliquent à toute commande passée à compter de cette date.

1. Qui vend, et quoi

Les présentes conditions s'appliquent aux ventes faites sur ia.kinone.fr par **Kilian Louis, entrepreneur individuel exerçant sous le nom KINONE**, 5 allée de Sully, 91390 Morsang-sur-Orge, SIRET 102 689 239 00014, kilian@kinone.fr. Elles s'appliquent aux consommateurs comme aux professionnels.

KINONE vend des **agents IA à télécharger** : des dossiers de fichiers (instructions, guides, petits outils, un tableau de bord local) qui s'ouvrent dans Claude Code, le logiciel d'Anthropic. Hugo, Franck et Lola sont vendus seuls ou ensemble ; l'équipe Contenu réunit Margot, Hugo, Franck, Lola et Momo. **Margot et Momo ne sont vendus qu'au sein de l'équipe.** Nora, Iris, Jade et Victor sont vendus seuls ou ensemble ; l'équipe Candidature réunit Nora, Iris, Sam, Jade et Victor. **Sam n'est vendu qu'au sein de l'équipe.** Plusieurs agents achetés seuls peuvent être réunis dans un même dossier en suivant le guide du kit ; l'équipe reprend le travail d'agents déjà installés. C'est un contenu numérique fourni sans support matériel, sans accompagnement, sans appel ni rendez-vous : les questions se traitent par écrit.

2. Ce qu'il faut à l'acheteur

Les agents ne fonctionnent qu'avec : **un abonnement payant à Claude** (Claude Pro au minimum), souscrit par l'acheteur auprès d'Anthropic, à son nom et à sa charge ; un ordinateur sous Windows ou macOS ; des logiciels gratuits installés avec son accord. Chaque équipe a en outre ses propres prérequis, décrits sur sa page de vente, avant l'achat :

Pour l'équipe Contenu : pour la publication, un compte TikTok et un compte Instagram professionnel ; des logiciels gratuits pour le montage et la programmation, installés avec son accord (dont Google Chrome et Node.js). Le nombre de vidéos traitées par jour peut être limité par la formule d'abonnement Claude choisie.

Pour l'équipe Candidature : Python, logiciel gratuit (sur macOS, celui fourni par Apple ou l'installeur de python.org ; sur Windows, Python 3.12 installé avec l'accord de l'acheteur) ; son CV ; pour le suivi des réponses et les envois par e-mail, une boîte de messagerie compatible (Gmail, iCloud, Yahoo, Orange, Free, La Poste ou SFR ; Outlook et Hotmail ne le sont pas, ni Live, ni MSN, comptes personnels de Microsoft) et un mot de passe d'application (Gmail, iCloud, Yahoo) ou, chez Orange, Free, La Poste et SFR, le mot de passe de la messagerie, que l'acheteur range lui-même dans le coffre de son ordinateur.

KINONE est une entreprise indépendante. Ces kits ne sont ni édités, ni approuvés, ni sponsorisés par Anthropic, et KINONE n'a aucun partenariat avec elle. Claude et Claude Code sont des produits d'Anthropic, PBC. Ils sont cités uniquement pour indiquer l'abonnement nécessaire, à la charge de l'acheteur. Margot, Hugo, Franck, Lola, Momo, Nora, Iris, Sam, Jade et Victor sont des créations originales de KINONE.

La programmation des publications passe par le navigateur de l'acheteur, sur ses propres comptes : l'agent travaille dans une fenêtre Google Chrome dédiée, sur l'ordinateur de l'acheteur, où celui-ci s'est connecté lui-même à TikTok Studio et à Instagram ou Meta Business Suite ; il présente un récapitulatif et attend l'accord de l'acheteur avant chaque programmation, et s'arrête sans rien programmer si la plateforme

demande un code ou une vérification, ou si ce qu'il relit dans la page ne correspond pas. **Les conditions d'utilisation de TikTok et de Meta interdisent ou soumettent à autorisation l'usage d'outils automatisés sur leurs services.** TikTok et Meta peuvent limiter, restreindre ou suspendre un compte qu'elles estiment automatisé ; KINONE ne peut ni l'empêcher ni le réparer. Ce mode est donc facultatif : l'acheteur qui l'active le fait en connaissance de cause et sous sa responsabilité. Le mode main libre, où l'acheteur programme lui-même avec l'aide de l'agent, évite ce risque.

KINONE est également indépendant de TikTok et de Meta. Leurs conditions et leurs prix s'appliquent et peuvent changer ; adapter un agent à un tel changement n'est pas dû au-delà de la garantie de conformité (article 7).

Les agents de l'équipe Candidature **ne postulent jamais à la place de l'acheteur sur les sites d'emploi** et ne cherchent pas d'offres sur ces sites : ils préparent les lettres, les messages, les PDF et les réponses, et l'acheteur clique lui-même sur « Postuler ». Une fenêtre de candidature, facultative, peut remplir le formulaire d'une offre à partir du profil de l'acheteur, puis s'arrête avant le bouton. Les sites peuvent limiter ou suspendre un compte qu'ils jugent automatisé : la voie « je remplis moi-même avec le PDF prêt » évite ce risque. Ils lisent sa boîte de messagerie sans rien y modifier. Aucun e-mail ne part sans lui : il relit le lot préparé, puis confirme lui-même l'envoi dans une fenêtre de son ordinateur qui liste chaque destinataire et chaque pièce jointe ; sans ce clic, rien ne part. Ce que les agents lisent pour travailler (le CV, les lettres, les e-mails de recruteurs retenus) passe par Claude, donc par Anthropic, selon les conditions de l'abonnement de l'acheteur ; KINONE n'en reçoit rien.

3. Le prix et le paiement

Les prix sont indiqués toutes taxes comprises ; **TVA non applicable, article 293 B du CGI**. Chaque agent vendu seul et chaque équipe complète ont leur prix, publié sur ia.kinone.fr au jour de la commande : **15 € (Franck : 25 €) par agent** et, pour une équipe complète, **39 €** pour l'équipe Contenu et **29 €** pour l'équipe Candidature.

Avant le paiement, l'acheteur confirme son adresse e-mail par un code à usage unique qui lui est envoyé à cette adresse ; ses achats précédents faits avec la même adresse ne sont pris en compte qu'ensuite. Un produit déjà acquis avec cette adresse (un agent, ou une équipe complète, qui contient ses agents) ne peut pas être commandé une seconde fois : il est retiré de la commande, et l'acheteur en est informé avant de payer. L'acheteur d'un ou plusieurs agents d'une équipe peut acquérir cette équipe complète en payant la différence entre son prix et les sommes déjà réglées pour les agents de cette même équipe, chaque agent n'étant déduit qu'une fois. Lorsque ces sommes atteignent ou dépassent le prix de l'équipe (ou laissent moins de 0,50 € à payer, le minimum que le prestataire de paiement accepte), l'équipe complète est remise sans nouveau paiement, une seule fois par adresse e-mail, et la différence n'est pas remboursée. Si un même produit est malgré tout payé deux fois (par exemple dans deux pages de paiement ouvertes en même temps), la somme payée en trop est remboursée automatiquement sur le moyen de paiement utilisé. Une même commande peut réunir plusieurs équipes complètes et des agents de plusieurs équipes : chaque produit est chiffré selon les règles ci-dessus, équipe par équipe, et l'ensemble est payé en une fois. Le montant exact est calculé par le serveur de KINONE et affiché sur la page de paiement, avant validation. Le paiement se fait en une fois, par carte, sur la page sécurisée de Stripe ; KINONE ne reçoit ni ne conserve les données de carte. Aucun abonnement n'est facturé par KINONE.

4. La livraison

Après le paiement, l'acheteur revient sur une page de ia.kinone.fr qui vérifie le paiement auprès de Stripe et lui donne un lien de téléchargement par fichier acheté, valable 24 heures et renouvelable à tout moment depuis la page « Retrouver mes agents », avec son adresse e-mail et le numéro de son reçu. En cas de difficulté, KINONE envoie les liens par e-mail sur simple demande.

5. Le droit de rétractation

Le consommateur dispose en principe de quatorze jours pour se rétracter d'un achat à distance, sans avoir à se justifier (article L.221-18 du Code de la consommation). **Pour un contenu numérique fourni sans support matériel, ce droit ne peut plus être exercé une fois l'exécution commencée**, lorsque le consommateur l'a expressément demandé et a reconnu perdre ce droit (article L.221-28, 13°). Cette demande et cette reconnaissance sont recueillies par une case à cocher obligatoire avant le paiement, et valent pour toute la commande (les liens de tous les produits commandés sont donnés ensemble) ; elles prennent effet quand la page qui suit le paiement affiche les liens de téléchargement. Le serveur de KINONE enregistre la date et l'heure de ce premier affichage (sur la page qui suit le paiement, ou sur la page « Retrouver mes agents » si c'est là que les liens sont donnés pour la première fois). Leur confirmation est adressée par e-mail après le paiement, sur la facture et dans l'e-mail de confirmation de KINONE, auquel les présentes conditions sont jointes en PDF. Tu peux te rétracter directement depuis le site, par le lien « Renoncer au contrat ici » présent en bas de chaque page : tu indiques ton nom, l'adresse e-mail de ta commande et ton numéro de reçu, puis tu confirmes. Tu reçois un accusé de réception daté, à l'écran tout de suite, et par e-mail à l'adresse de ta commande.

Une commande qui réunit plusieurs agents ou équipes peut faire l'objet d'une rétractation pour tout ou partie : tu indiques alors les produits concernés, et le remboursement porte sur le prix payé pour eux, tel qu'il figure sur ta facture.

Tant que les liens de téléchargement n'ont pas été affichés, la rétractation s'exerce depuis le site (« Renoncer au contrat ici »), par un e-mail à kilian@kinone.fr, ou au moyen du formulaire ci-dessous ; le remboursement intervient dans les quatorze jours, par le moyen de paiement utilisé. L'acheteur professionnel ne bénéficie pas de ce droit.

Formulaire de rétractation. À l'attention de Kilian Louis, KINONE, 5 allée de Sully, 91390 Morsang-sur-Orge, kilian@kinone.fr : « Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du contenu numérique ci-dessous : [nom de l'agent ou de l'équipe], commandé le [date]. Nom : […]. Adresse e-mail utilisée pour la commande : […]. Date : […]. »

6. Ce que l'acheteur peut faire des fichiers

L'achat donne à l'acheteur, et à lui seul, un droit d'utilisation des fichiers achetés, non exclusif et non cessible, sans limite de durée tant qu'il respecte le présent article, pour ses propres besoins, personnels ou professionnels. **Une licence vaut pour une personne** : pour équiper plusieurs personnes, il faut une licence par personne. L'acheteur peut installer les agents sur les ordinateurs qu'il utilise lui-même, les adapter à son usage en leur écrivant ou en modifiant leurs fichiers, et utiliser librement ce qu'ils produisent (textes, montages, lettres), y compris pour ses propres clients. **Il ne peut pas, gratuitement ou non : revendre, louer, prêter, partager, publier ou mettre en ligne les fichiers**, en tout ou en partie, même modifiés ; les remettre à un client ou à un tiers ; s'en servir pour fabriquer et diffuser un produit concurrent ; présenter une version modifiée comme venant de KINONE. KINONE reste titulaire de tous les droits sur les fichiers, les textes, le code et les personnages. Si une diffusion ou une revente est constatée et n'a pas cessé huit jours après une mise en demeure par e-mail, KINONE peut mettre fin à la licence, cesser de fournir les liens de téléchargement et les mises à jour, et demander réparation.

7. La garantie de conformité

GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la

date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

KINONE répond des défauts de conformité du contenu numérique dans les conditions des articles L.224-25-1 et suivants du Code de la consommation. Un agent qui ne s'installe pas dans l'environnement décrit, ou

ne fait pas ce que décrit la page de vente au jour de l'achat, est mis en conformité ; à défaut, l'acheteur obtient une réduction du prix ou le remboursement. Les mises à jour nécessaires au maintien de cette conformité sont fournies sans frais.

8. Ce que les agents ne garantissent pas

Les agents de l'équipe Contenu aident à préparer, monter et programmer des contenus. **Ils ne garantissent aucun résultat** : vues, abonnés, ventes. Ils ne programment une publication ou n'envoient une réponse qu'après l'accord de l'acheteur, sur ses propres comptes, depuis une fenêtre où il s'est connecté lui-même. Ils ne se connectent jamais à ses comptes à sa place. L'acheteur reste responsable des contenus qu'il publie, des musiques et images qu'il utilise, et du respect des règles des plateformes.

Les agents de l'équipe Candidature aident à trier des offres, écrire des candidatures, suivre les réponses et préparer des entretiens. **Ils ne garantissent aucun résultat** : ni embauche, ni entretien, ni réponse d'un recruteur. L'acheteur reste responsable des candidatures qu'il envoie, de l'exactitude de ce qu'elles affirment et du respect des conditions des sites d'emploi qu'il utilise.

Envers un consommateur, la responsabilité de KINONE s'exerce dans les conditions prévues par la loi, sans exclusion ni limitation. KINONE ne répond pas des dommages qui ne viennent pas d'un manquement de sa part : un usage contraire à l'article 8 bis, une modification des fichiers par l'acheteur ou par un tiers, une décision d'une plateforme prise au vu de ce que l'acheteur y publie, sous réserve de la garantie de conformité (article 7). Envers un acheteur professionnel, la responsabilité de KINONE est limitée au prix payé pour le produit en cause, sauf faute lourde ou dolosive, et ne couvre pas les pertes indirectes (chiffre d'affaires, audience, compte suspendu, données) ; l'acheteur professionnel garantit KINONE contre toute réclamation d'un tiers causée par un usage contraire à l'article 8 bis.

8 bis. Les usages interdits

L'acheteur n'utilise les agents que dans le respect de la loi, des droits des personnes et des conditions des services qu'il utilise. Il lui est notamment interdit de s'en servir pour : envoyer en nombre des messages, des commentaires ou des candidatures à des personnes qui ne les ont pas demandés (une candidature spontanée adressée une par une à une entreprise choisie par l'acheteur n'en est pas) ; harceler, menacer, insulter, dénigrer ou diffamer une personne ou une entreprise ; se faire passer pour quelqu'un d'autre, publier de faux avis ou de faux témoignages ; envoyer des candidatures qui affirment des diplômes, des expériences ou des faits inexacts, ou au nom d'une autre personne sans son accord ; traiter ou publier des vidéos, des musiques ou des images sur lesquelles il n'a pas les droits, ou l'image d'une personne sans son accord ; produire ou diffuser un contenu illicite.

Les garde-fous des agents (accord avant chaque envoi ou publication, rythme limité, refus de certaines demandes) font partie du produit : les retirer ou les contourner se fait aux seuls risques de l'acheteur. L'acheteur répond seul de ce qu'il publie, envoie ou fait faire aux agents, et des suites que lui donnent les plateformes, les destinataires ou les autorités.

9. Les données personnelles

Leur traitement est décrit dans la politique de confidentialité.

10. Le droit applicable, la médiation

Les présentes conditions relèvent du droit français.

Médiateur de la consommation dont relève KINONE, et ses coordonnées : **À FOURNIR** avant l'ouverture des paiements réels (articles L.612-1 et R.616-1 du Code de la consommation).

On reste allumés. Reviens quand tu veux.

Installer Claude | Les questions | Retrouver mes agents

Papiers du foyer (en préparation) | Micro-entrepreneur (en préparation)

Logement (en préparation) | Guide gratuit : candidatures

Guide gratuit : ton lien en privé

© 2026 KINONE · Kilian Louis · Prix TTC, TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mentions légales | Confidentialité | CGV | kilian@kinone.fr

Renoncer au contrat ici